

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE 2024-381

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
Vu la proposition du doyen de la faculté de droit,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de LICENCE

Mention : Droit

Spécialité : Double-diplôme Droit - Langues Etrangères Appliquées (Droit-LEA)

pour la validation de la 1^{ère} année du diplôme Double licence Droit-LEA est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président ➤ Damien BOUVIER	MCF
Vice-président ➤ Julio ZARATE-RAMIREZ	MCF
Membres ➤ Alexandre GUIGUE ➤ Fabrice DE POLI	PR MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la faculté de droit sur le site universitaire d'Annecy-Le-Vieux.

Article 3 : Le directeur général des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le doyen de la faculté de droit, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 13 novembre 2024

Philippe GALEZ

Par délégation, le doyen,
Motahareh FATHISALOUT BOLLON



Ampliation aux membres du jury d'examens